

# L'ESSENTIEL KARATE® XFLOW UN INSECTICIDE À LARGE SPECTRE DES GRANDES CULTURES

 **Karate® Xflow**

 **syngenta®**

 **Karate® Xflow**

- **Composition :**  
100 g/l lambda-cyhalothrine
- **Formulation :**  
CS Suspension de capsules issue d'un procédé unique breveté par Syngenta
- **DRE :** 48 heures
- **Emballages :**  
bidons S-pac® de 1 litre et 5 litres

 **VigieInsectes®**

 **VigieVirose®**

Syngenta propose 2 outils de suivi des infestations de ravageurs et du risque de transmission de viroses pour vous aider à mieux protéger vos cultures.

Renseignez-vous auprès de votre distributeur ou sur [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr)

## EFFET DE CHOC ET DURÉE D'ACTION

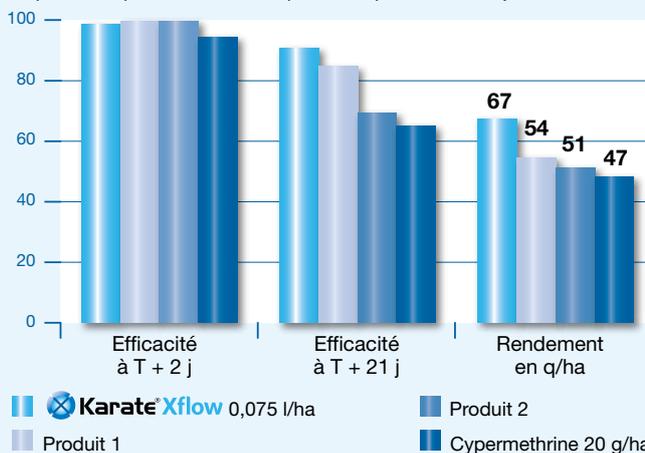
La substance active de Karaté Xflow est très liposoluble et très peu volatile, ce qui lui confère plusieurs avantages :

- **Une rapide mise à l'abri du lessivage et des ultraviolets.**
- **Une efficacité, même en cas de fortes températures.**
- **Une action de choc immédiate et une bonne durée d'action.**

## LA DURÉE D'ACTION DE KARATÉ XFLOW PERMET DE PRÉSERVER LE RENDEMENT DES CULTURES

**Essai sur pucerons du feuillage en automne sur orge d'hiver à La Chapelle de Quinchay (71)**

Population dans les témoins :  
33 pucerons/plantes à T0 - 23 pucerons/plantes à T+21j



## LES AVANTAGES DE LA FORMULATION KARATE XFLOW

La formulation Karaté Xflow repose sur un procédé unique breveté par Syngenta qui enferme la substance active dans de minuscules capsules. Ces microcapsules se trouvent en suspension dans une solution aqueuse.

**Les microcapsules de Karaté Xflow en suspension dans une solution aqueuse**



Sur la feuille, après évaporation de l'eau, les microcapsules de Karaté Xflow éclatent, libérant rapidement la substance active.

### Plus d'efficacité

- Effet de choc optimisé.
- Allongement de la persistance d'action.
- Amélioration de la résistance aux rayons ultraviolets.
- Amélioration de la résistance au lessivage.

### Plus de sécurité

- Réduction importante des problèmes d'irritation.
- Bidon S-pac : risque de contact accidentel réduit pour l'opérateur

### Plus de confort

- 34 fois moins de solvant que dans une formulation EC (moins d'odeur)
- Non inflammable.

# MULTI-RAVAGEURS ET MULTI-CULTURES

Karate Xflow est l'insecticide le plus polyvalent du marché : il est **homologué sur plus de 150 cultures et pour plus de 200 ravageurs**. Retrouvez ci-dessous l'essentiel des conditions et recommandations d'utilisation en grandes cultures.

Cultures	Cible	Dose (l/ha)	Mention "Abeille"	ZNT aquatique	DAR	Nombre d'application
<b>Betterave industrielle et fourragère</b> (Betterave à sucre et fourragère)	Altise	0,05	-	20 m	7	2
	Pégomyie, Noctuelles défoliatrices, Teigne de la betterave	0,0625	-	20 m		
	Cicadelles	0,075	PE+F	50 m		
<b>Céréales à paille</b> (Blé dur printemps / hiver, Blé tendre printemps / hiver, Epeautre, Orge printemps / hiver, Seigle, Triticale)	Mouches mineuses ( <i>agromyzides</i> )	0,0625	-	20 m	28	3
	Tordeuse des céréales ( <i>cnephasia</i> )	0,0625	F	20 m		
	Puceron sur épis	0,0625	PE+F	20 m		
	Cécidomyies	0,075	F	50 m		
	Cicadelles, Pucerons du feuillage	0,075	PE+F	50 m		
<b>Crucifères oléagineuses</b> (Bourrache, Cameline, Chanvre, Colza, Moutarde, Navette, Sésame)	Petite altise, Grosse altise, Noctuelles défoliatrices, Tenthrede de la rave	0,05	-	20 m	35	3
	Charançon des siliques, Méléghèthes	0,05	F	20 m		
	Charançon du bourgeon terminal, Charançon des tiges	0,075	-	50 m		
	Pucerons	0,075	PE+F	50 m		
	Bruche, Tordeuse du pois, Thrips	0,0625	F	20 m		
<b>Graines protéagineuses</b> (Féveroles, Lupin, Pois fourrager, Pois protéagineux de printemps / d'hiver)	Sitone	0,0625	-	20 m	14	2
	Puceron noir, Puceron vert	0,0625	PE+F	20 m		
	Cécidomyie du pois, Noctuelles défoliatrices	0,075	F	50 m		
	Apion du pois, Apion du trèfle, Petit apion du trèfle, Négril de la luzerne, Phytanome, Punaises, Sitones	0,075	-	50 m		
<b>Légumineuses fourragères</b> (Lotier, Luzerne, Sainfoin, Trèfle, Vesce)	Altise du lin	0,075	-	50 m	35	2
	Pucerons	0,075	PE+F	50 m		
	Thrips	0,075	F	50 m		
<b>Maïs</b> (Maïs, Millet, Miscanthus, Moha, Panic, Sorgho)	Pucerons	0,075	PE	50 m	7	2
	Sésamie, heliothis	0,15	F	50 m		
	Cicadelles, Pyrale	0,2	-	50 m		
	Vers gris - Noctuelles ( <i>en plein</i> )	0,075	-	50 m		
	Teigne	0,075	-	50 m		
<b>Pomme de terre</b>	Doryphores	0,075	F	50 m	14	3
	Pucerons	0,125	-	50 m		
	Pucerons	0,125	-	50 m		
<b>Soja (Arachide, Soja)</b>	Punaise verte	0,075	F	50 m	14	2
	Thrips	0,0625	F	20 m		
<b>Tabac</b>	Noctuelles défoliatrices, Punaise	0,075	-	50 m	14	2
	Cicadelles, Pucerons	0,125	-	50 m		

DAR : Délai Avant Récolte - ZNT aquatique : Zone Non Traitee par rapport aux points d'eau - NB : Selon l'arrêté du 12/09/2006, il est possible de réduire la largeur de la ZNT de 50 ou 20 mètres à 5 mètres si les 3 conditions suivantes sont respectées simultanément : Mise en place d'un couvert végétal herbacé ou arbustif permanent sur au moins 5 mètres de large en bordure du point d'eau, utilisation de buses à limitation de dérive agréées et tenue d'un registre des applications de produits effectuées sur la parcelle.

Nb. Applic. : Nombre maximum d'applications par culture et par an.

Mention abeille : - F : Emploi autorisé durant la floraison, **en dehors de la présence d'abeilles, pour une application par culture, application le soir**. - PE : Emploi autorisé durant la période de production d'exsudats, **en dehors de la présence d'abeilles, pour une application par culture, application le soir**.

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

KARATE® XFLOW - AMM N° 9800336 - Composition : 100 g/l lambda-cyhalothrine \* - Attention - H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient du 1,2-benzisothiazolone. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants en nitrile/des vêtements de protection pendant toutes les phases de mélange/chargement et de traitement. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Ne pas stocker la préparation à plus de 40°C. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de : 5 mètres pour l'usage sur betterave potagère et bette, 20 mètres pour les usages en traitement de sol et foliaires jusqu'à la dose de 12,5 g sa/ha en application simple, 50 mètres pour tous les usages sur vigne, baies et en arboriculture. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de : 20 mètres pour les usages en pulvérisation en champ aux doses ne dépassant pas 6,25 g sa/ha, 50 mètres pour les usages en traitement de sol et pour tous les autres usages en champ à la dose maximale de 11 g sa/ha et pour les usages sur cultures florales et plantes vertes. SPe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la période de floraison ou en période de production d'exsudats, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes, enlever les adventices avant leur floraison, sauf dérogation possible en cas d'attribution d'une mention pour les usages indiqués. Pour le détail des mentions abeilles accordées : se reporter à l'intérieur du livret. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. ® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

Cyperméthrine : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Toxicité aiguë (inhalation), catégorie 4 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, irritation des voies respiratoires, catégorie 3 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées\* : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) (\*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.



**Karate® Xflow**

**syngenta®**

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**